



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF**

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté, à la séance ordinaire du 14 février 2022, le *Règlement numéro 207-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux*.

L'objet de ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Le susdit règlement entre en force conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où il est déposé.

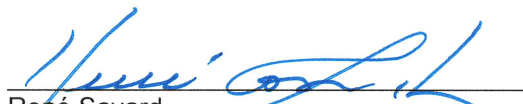
Donné à Saint-Casimir, ce 16ième jour de février 2022.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 16 février 2022 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

